



SOCIAL SOLIDARITÉ



Le Département poursuit ses activités et les adapte au confinement

Pendant le confinement, l'activité du Département de la Dordogne se poursuit et s'adapte. Tous les services publics du quotidien restent ouverts. La collectivité continue à assurer ses missions essentielles, dans le strict respect des gestes barrières, pour assurer la sécurité de tous.

Publié le 05 novembre 2020

Depuis lundi 2 novembre, l'organisation des services du Conseil départemental est adaptée aux règles en vigueur pour faire face à la situation sanitaire et casser la vitesse de circulation du COVID-19.

L'objectif vise à la fois à maintenir les principales activités de service public et à limiter les contacts interpersonnels pour briser la dynamique de contamination.

Pour y parvenir, le Département a décidé :

- de supprimer toute forme de rassemblement (manifestations, animations, conférences, réunions de travail en présentiel...).

- de fermer au public :

- o les Archives départementales (avec maintien d'un accueil sur rendez-vous uniquement pour les professionnels ou les usagers ayant des demandes administratives urgentes),

- o le Centre départemental de la Communication,

- o les différents espaces d'exposition (Maison du Tourisme, Espace culturel François Mitterrand),

- o le Dojo départemental de Coulounieix-Chamiers, le Centre départemental de tennis de Trélissac, le gymnase de la Grenadière à Périgueux (qui demeureront toutefois accessibles aux scolaires).

- de réactiver les outils de télétravail, conformément à l'obligation formulée par le gouvernement. Ce sont ainsi 1000 agents qui seront en télétravail dès le début de la semaine (150 à temps plein et 850 combinant télétravail, travail de terrain et visites sociales à domicile).

- d'assurer les missions (entretien, maintenance, restauration...) assurées par les personnels

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/le-departement-poursuit-ses-activites-et-les-adapte-au-confinement-22330500?>

départementaux affectés dans les collèges (TOS).

- de maintenir les activités de surveillance, d'exploitation, de maintenance et de suivi des travaux sur l'ensemble du domaine public et privé du Département (routes, bâtiments, sites...).

- de maintenir les activités du Laboratoire départemental d'analyse et de recherche.

- de maintenir les activités de service au bénéfice des tiers maintenant eux-mêmes leur activité professionnelle sur le territoire, notamment auprès des collectivités.

- d'assurer la continuité de l'offre de service public à distance.

- de garantir le maintien des missions de solidarité sociale, le maintien des accueils publics, accompagnements, consultations de PMI, consultations en médecine générale au centre départemental de santé, bilans en école maternelle (sous réserve de l'accord des Directeurs d'établissements), instruction des dossiers APA, MDPH, RSA, mandatement...

Les visites à domicile réalisées pour l'évaluation des informations préoccupantes concernant les mineurs, pour les femmes enceintes, les nourrissons et enfants de moins de 6 ans, les visites médiatisées et les retours à domicile des enfants placés sont maintenus (sauf instruction gouvernementale contraire).

L'action sociale maintenue au profit des Périgourdins

Consultations PMI, CAMSP, centre de planification et d'éducation familiale

(évaluation des informations préoccupantes :
mineurs, femmes enceintes, nourrissons,
bilans de santé dans les écoles maternelles)



Accompagnement éducatif, protection de l'enfance, aide aux familles



Consultations au centre départemental de santé



Instruction des dossiers APA, MDPH, RSA, paiement des allocations et prestations



Accueil public

assuré dans tous les services sociaux
et médico-sociaux



